

---

---

# DIRECTION DES ÉVALUATIONS ENVIRONNEMENTALES

GÉLECTRIC INC

PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN PARC ÉOLIEN DANS LA MRC DE L'ÉRABLE

AVIS DE PROJET

Juillet 2007

---

---

*Développement durable,  
Environnement  
et Parcs*

Québec 

## INTRODUCTION

---

La section IV.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2) oblige toute personne ou groupe à suivre la *Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement* et à obtenir un certificat d'autorisation du gouvernement, avant d'entreprendre la réalisation d'un projet visé par le Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement (R.R.Q., c. Q-2, r. 9). Entrée en vigueur le 30 décembre 1980, cette procédure s'applique uniquement aux projets localisés dans la partie sud du Québec. D'autres procédures d'évaluation environnementale s'appliquent aux territoires ayant fait l'objet de conventions avec les Cris, les Inuits et les Naskapis.

Depuis l'entrée en vigueur, le 18 juin 1993, de la Loi sur l'établissement et l'agrandissement de certains lieux d'élimination de déchets (chap. 44), tout projet d'établissement ou d'agrandissement d'un lieu d'enfouissement sanitaire ou de dépôt de matériaux secs, au sens du Règlement sur les déchets solides, est aussi assujéti à la procédure prévue à la section IV.1 de la Loi sur la qualité sur l'environnement.

Le dépôt de l'avis de projet constitue la première étape de la procédure. Il s'agit d'un avis écrit par lequel l'initiateur informe le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs de son intention d'entreprendre la réalisation d'un projet. Il permet aussi au Ministère de s'assurer que le projet est effectivement assujéti à la procédure et, le cas échéant, de préparer une directive indiquant la nature, la portée et l'étendue de l'étude d'impact que l'initiateur doit préparer.

Le formulaire avis de projet sert à décrire les caractéristiques générales du projet. Il doit être présenté d'une façon claire et concise et se limiter aux éléments pertinents à la bonne compréhension du projet et de ses impacts appréhendés. Ce formulaire et tout document annexé doivent être fournis en trente copies. Dès sa réception par le ministère, l'avis de projet est transmis à toute personne qui en fait la demande et, comme prévu à la procédure, l'avis de projet doit être mis à la disposition du public pour information et consultation publique du dossier.

Dûment rempli par l'initiateur du projet ou le mandataire de son choix, l'avis de projet est ensuite retourné à l'adresse suivante :

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs  
Direction des évaluations environnementales  
Édifice Marie-Guyart, 6<sup>e</sup> étage  
675, boul. René-Lévesque Est, boîte 83  
Québec (Québec) G1R 5V7  
Téléphone : (418) 521-3933  
Télécopieur : (418) 644-8222  
Internet : [www.menv.gouv.qc.ca](http://www.menv.gouv.qc.ca)

Par ailleurs, en vertu de l'Entente de collaboration Canada-Québec en matière d'évaluation environnementale de mai 2004, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs transmettra une copie de l'avis de projet à l'Agence canadienne d'évaluation environnementale afin qu'il soit déterminé si le projet est également assujéti à la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale. Le cas échéant, le projet fera l'objet d'une évaluation environnementale coopérative et l'avis de projet sera inscrit au registre public prévu à la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale. L'initiateur de projet sera avisé par lettre si son projet fait l'objet d'une évaluation environnementale coopérative.

<b>À l'usage du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs</b>	<b>Date de réception</b> <b>Numéro de dossier</b>
---	--

### 1. Initiateur du projet

<b>Nom :</b>	Géilectric inc.
<b>Adresse :</b>	85, rue Saint-Charles Ouest, bureau 100 ----- Longueuil, Québec ----- J4H 1C5
<b>Téléphone :</b>	(450) 928-2222 #224
<b>Télécopieur :</b>	(450) 928-5266
<b>Courriel :</b>	philippe.junger@eolectric.com
<b>Responsable du projet :</b>	Philippe Jünger

Géilectric inc. est une filiale détentrice des projets de Éolectric Inc. Éolectric est une compagnie québécoise créée en 2001 pour le développement de projets éoliens. Active dans le premier appel d'offres avec 3 projets initiés et sélectionnés par Hydro-Québec, elle est également instigatrice de 600 MW de projets éoliens sous contrat d'achat d'électricité. Éolectric est également actif en Ontario, en Alberta et au Mexique, actuellement l'entreprise développe plus de 2 000 MW de projets éoliens.

## 2. Consultant mandaté par l'initiateur du projet (s'il y a lieu)

<b>Nom :</b>	SNC-Lavalin inc.
<b>Adresse :</b>	5955, rue Saint-Laurent, bureau 300 ----- Lévis, Québec ----- G6V 3P5
<b>Téléphone :</b>	(418) 837-3621
<b>Télécopieur :</b>	(418) 837-2039
<b>Courriel :</b>	robert.demers@snclavalin.com et steve.vertefeuille@snclavalin.com
<b>Responsable du projet :</b>	Robert Demers et Steve Vertefeuille

## 3. Titre du projet

Projet d'aménagement d'un parc éolien dans la MRC de L'Érable.

## 4. Objectifs et justification du projet

Mentionner les principaux objectifs poursuivis et faire ressortir les raisons motivant la réalisation du projet.

Le projet d'aménagement du parc éolien dans la MRC de L'Érable, présenté par Géielectric inc., consiste en l'aménagement et l'exploitation d'un parc éolien comprenant 50 éoliennes totalisant une puissance installée globale de 100 MW. Ce projet, développé dans l'objectif de produire de l'électricité sur une base commerciale, sera soumis dans le cadre de l'appel d'offres A/O 2005-03 d'Hydro-Québec Distribution, émis le 31 octobre 2005 pour 2 000 MW de production d'énergie éolienne. Cet appel d'offres découle de l'adoption, par le gouvernement du Québec, du décret numéro 926-2005 édictant le *Règlement sur le second bloc d'énergie éolienne*, ainsi que du décret numéro 927-2005 concernant les *Préoccupations économiques, sociales et environnementales indiquées à la Régie de l'énergie à l'égard du second bloc d'énergie éolienne*.

Cette région de Chaudière-Appalaches possède un bon potentiel pour un développement éolien d'envergure en raison de la qualité des vents du secteur et d'un réseau routier possédant des chemins bien élaborés facilitant ainsi l'accès aux différents sites.

## 5. Localisation du projet

Mentionner l'emplacement ou les emplacements où le projet est susceptible de se réaliser et inscrire, si connus, les numéros cadastraux (en termes de lot, rang, canton et municipalités). Préciser la Municipalité Régionale de Comté. Ajouter en annexe une carte topographique ou cadastrale de localisation du projet.

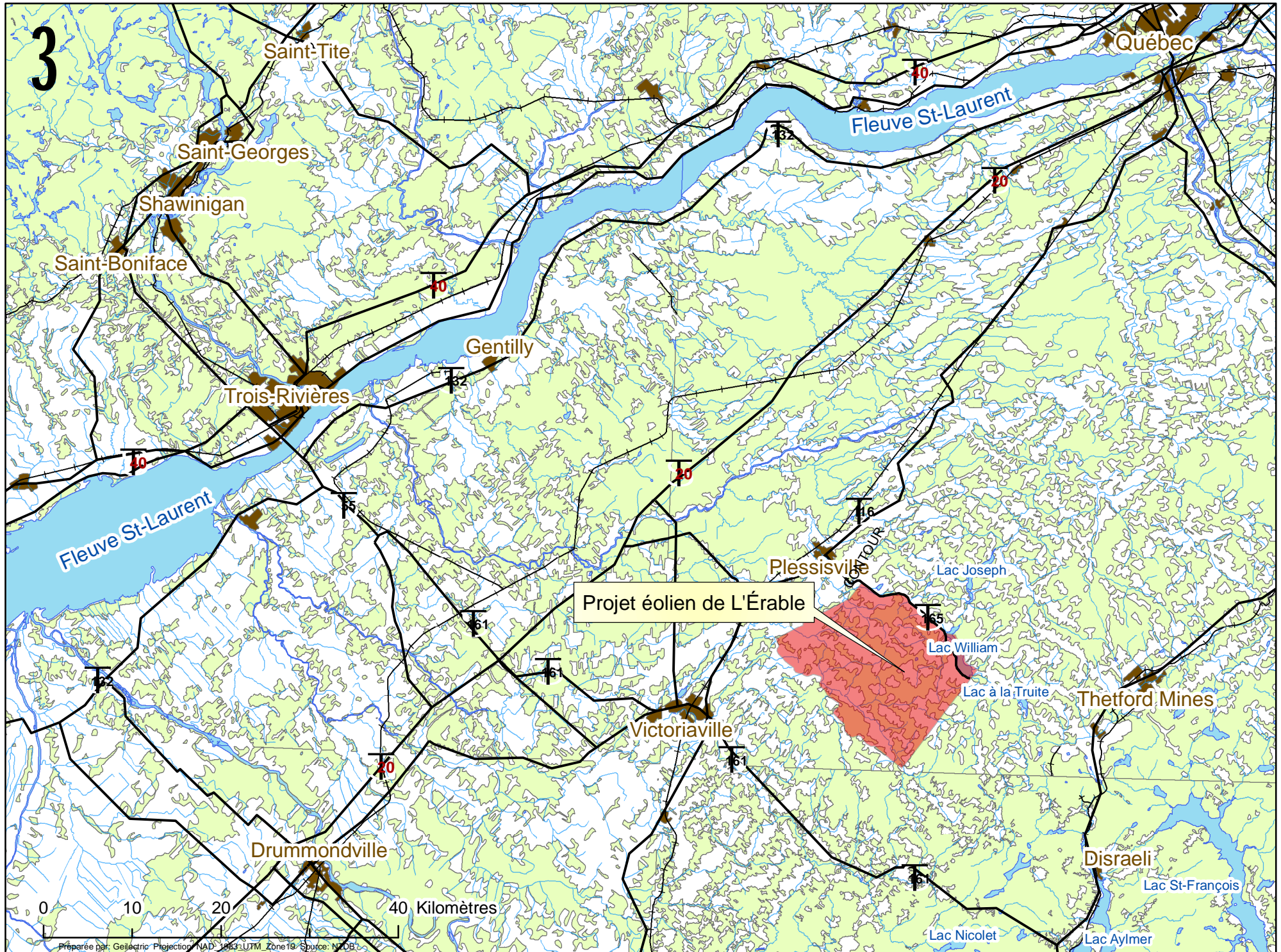
Le projet est principalement situé à l'intérieur des municipalités de Sainte-Sophie-d'Halifax, Saint-Ferdinand et Saint-Pierre-Baptiste, dans la MRC de L'Érable. La figure 1 illustre la localisation de la zone d'étude dans la région de Chaudière-Appalaches. La figure 2 quant à elle, présente la localisation préliminaire des éoliennes à l'échelle de la zone d'étude. Il est cependant important de préciser que la micro localisation des éoliennes n'est toujours pas définitive, celle-ci pourra donc être appelée à changer ou à se préciser. Le tableau suivant illustre les lots touchés par le projet.

**Tableau 1 Lots touchés par le projet d'aménagement d'un parc éolien dans la MRC de L'Érable**

Municipalité	Canton	Rang	Lots
Sainte-Sophie-D'Halifax	Canton D'Halifax	Rang 2	1182 à 1210
	Canton D'Halifax	Rang 3	1110 à 1147
	Canton D'Halifax	Rang 4	1076 à 1106
	Canton D'Halifax	Rang 5	1011 à 1030, 260,261,995
	Canton D'Halifax	Rang 6	998 à 1009, 262 à 269
	Canton D'Halifax	Rang 7	900 à 926, 567 à 577
	Canton D'Halifax	Rang 8	882 à 889
Saint-Ferdinand		Rang 1	1 à 38
		Rang 2	39 à 86
		Rang 3	87 à 144
		Rang 4	145 à 197
		Rang 5	198 à 259
		Rang 6	262 à 306
Saint-Pierre-Baptiste		Rang 8	890 à 900



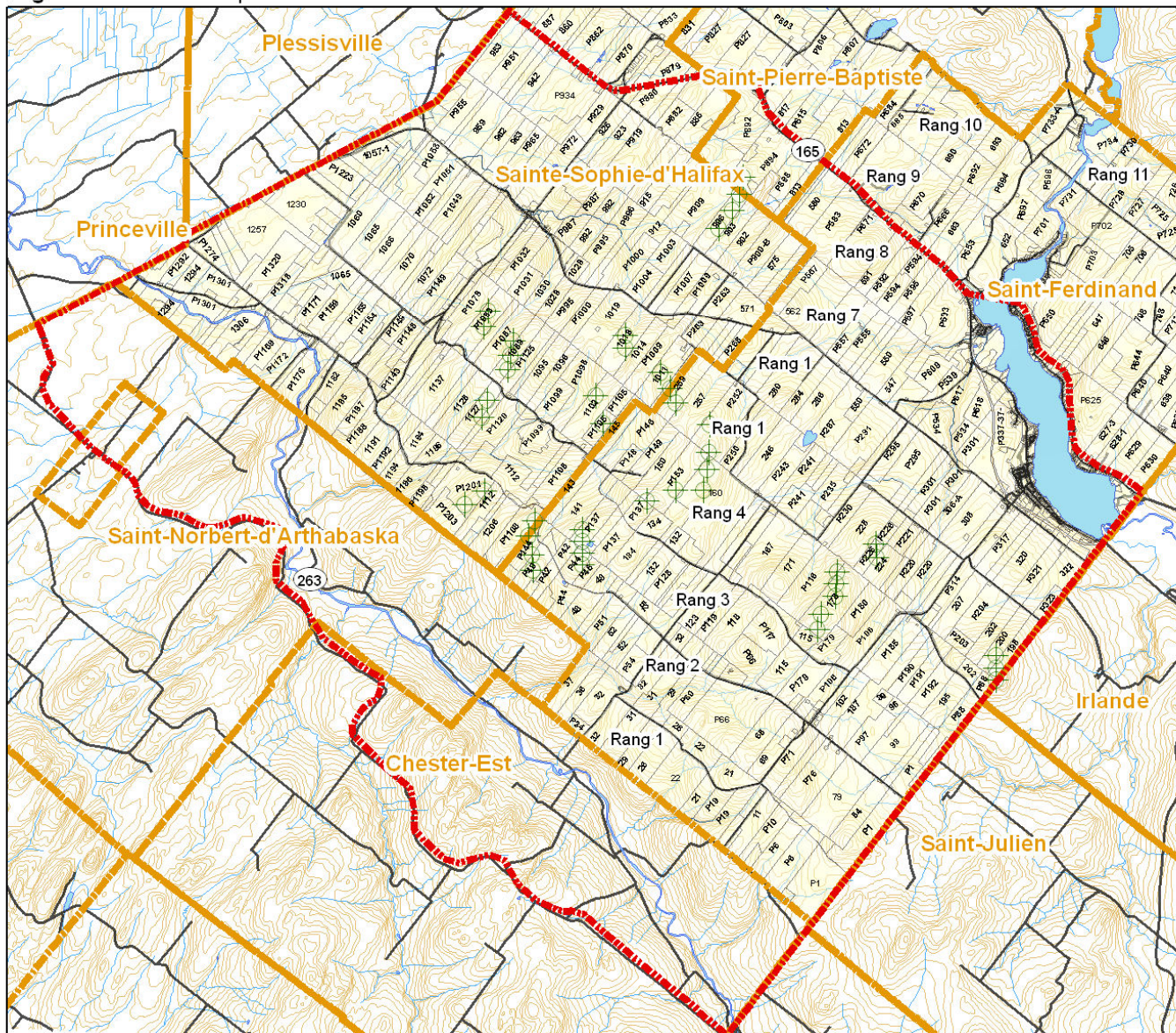
Figure 1: Localisation régionale de la zone d'étude



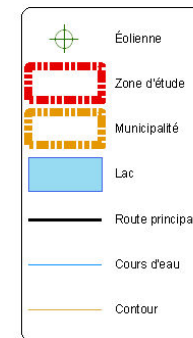
Préparée par: Gelectric Projection: NAD\_1983\_UTM\_Zone19 Source: NADB



Figure 2: Localisation préliminaire des éoliennes - zone d'étude



## Projet Éolien de L'Érable



Préparée par: Gelectric  
 Conception: Mélanie Langlois  
 Projection: NAD 1983 UTM Zone19  
 Source: NTDB, MRC de L'Érable

## 6. Propriété des terrains

Indiquer, s'il y a lieu, le statut de propriété des terrains où la réalisation du projet est prévue. Fournir ces renseignements sur une carte si possible.

L'ensemble du projet sera aménagé sur des terres privées, aucune terre publique ne se retrouve à l'intérieur de la zone d'étude. Les terres visées par notre projet sont localisées dans la MRC de L'Érable. À ce jour, plus de 60 % des terrains sont sous contrat d'octroi d'option.

## 7. Description du projet et de ses variantes

Pour chacune des phases (aménagement, construction et exploitation), décrire les principales caractéristiques associées à chacune des variantes du projet, incluant les activités, aménagements et travaux prévus (déboisement, expropriation, dynamitage, remblayage, etc.). Décrire sommairement les modalités d'exécution, les technologies utilisées, les équipements requis, les matières premières et matériaux utilisés, etc. Ajouter en annexe tous les documents permettant de mieux cerner les caractéristiques du projet (plan, croquis, vue en coupe, etc.).

Les principales composantes du projet sont présentées ci-dessous :

- 50 éoliennes de 2.0 MW du modèle Enercon E-82;
- Un réseau de chemins d'accès d'environ 25 à 30 kilomètres dont la majorité sont existants;
- Implantation d'un réseau collecteur d'énergie et de câblage de communication;
- Construction d'un poste élévateur à l'intérieur de l'aire du projet.

La fiche technique des éoliennes Enercon E-82 est présentée à l'annexe 1.

### **L'aménagement des sites**

L'aménagement des sites comprendra des travaux de réfection et construction des chemins d'accès. Du déboisement sera également nécessaire considérant que le projet sera développé dans un secteur agroforestier, présentant une fonction forestière. Des traversées de cours d'eau (ponceaux) devront également être mises en place. Ces travaux nécessiteront la mise en place d'ouvrage de stabilisation des rives et la mise en place de remblais. Par la suite, les aires d'assemblage et de travail nécessaire pour l'installation des éoliennes et des infrastructures seront déboisées (si requis) et adaptées aux caractéristiques requises pour permettre les travaux. Les surfaces de travail seront nivelées à l'aide d'un buteur. Mentionnons également qu'en raison de la nature du substrat, le promoteur pourrait utiliser des explosifs, cependant celui-ci désire limiter au minimum l'utilisation de la dynamite. L'ensemble des travaux se fera en respectant le *Règlement sur les normes d'intervention des forêts du domaine de l'État* (RNI).



## **Construction**

Les activités de construction comprendront notamment la préparation des fondations des éoliennes. Celles-ci ne sont pas encore précisées et seront adaptées aux considérations techniques du modèle d'éolienne qui sera préconisé. Deux types de fondation sont possibles, soit un modèle ancré au roc, dans le cas où celui-ci se retrouve à une profondeur et d'une qualité acceptable, ou gravitaire en l'absence de roc en surface.

Les activités de construction comprendront également l'implantation d'un réseau de communication par fibre optique et d'un réseau collecteur de collecte d'électricité. Ce réseau sera principalement souterrain. Le réseau de collecte aérien prédominera dans les secteurs de contrainte physique, lors des traversées de cours d'eau et en bordure des chemins publics dans la mesure où la municipalité est en accord.

L'installation des éoliennes en tant qu'unités énergétiques autonomes se fera par l'érection des pièces composant la tour, la nacelle et le rotor. Ces différentes pièces seront installées à l'aide de grues. Celles-ci seront installées sur des aires spécialement aménagées selon les spécifications de portance et de type de sol adapté à l'équipement. Une caractérisation géotechnique sera préalablement effectuée sur chacun des sites d'implantation des éoliennes.

Le projet comprendra également la construction d'un poste de transformation ou d'un poste élévateur, qui permettra de recueillir l'énergie générée par le projet et d'augmenter le voltage afin de relier le projet à la ligne à haute tension de 120 kV qui sera construite par Hydro-Québec pour acheminer l'énergie à la sous-station de Plessisville.

## **Exploitation**

Les activités associées à la phase d'exploitation du site seront minimales et reliées à l'entretien et au remplacement de composantes de façon normale pour un projet éolien. L'entretien préventif prévoit des vérifications régulières à tous les trois mois lors de la première année d'exploitation, et de façon bi-annuelle par la suite.

Les activités d'entretien comprendront le remplacement des huiles et le graissage des équipements, la vérification et la calibration des équipements, les tests diagnostics du fonctionnement et l'usure des composantes de l'éolienne. Celles-ci comprennent les pales, l'arbre de transmission principal, les divers moteurs servant à diriger les pales et l'orientation de l'éolienne, le système de refroidissement, la génératrice et le transformateur. Ce dernier sera installé soit à l'intérieur ou à la base de l'éolienne dans une armoire de protection équipée d'une contenance en cas de déversement et permettant de recueillir plus que la capacité du transformateur en huile de refroidissement.

Des activités d'entretien des accès seront également réalisées au cours de la période d'exploitation. Celles-ci comprendront le déneigement lors de la période hivernale et le re-surfage au besoin pour les chemins d'accès principaux.

### **Désaffectation**

Suite à la période de vie utile du projet, l'ensemble des infrastructures en place seront démantelées, les socles de béton seront arasés de 1 mètre de profondeur et recouverts de sédiments propres. Les fils électriques enfouis seront enlevés, seuls les chemins d'accès demeureront en place. Les surfaces perturbées seront également végétalisées.

## **8. Composantes du milieu et principales contraintes à la réalisation du projet**

Pour l'emplacement envisagé, décrire brièvement les milieux naturel et humain tels qu'ils se présentent avant la réalisation du projet, ainsi que les principales contraintes prévisibles (zonage, espace disponible, milieux sensibles, compatibilité avec les usages actuels, disponibilité des services, topographie, présence de bâtiments, préoccupations majeures de la population, etc.).

### **Description générale de la zone d'étude**

La zone d'étude se situe dans la région de Chaudière-Appalaches. Le territoire à l'étude occupe une superficie de 254 km<sup>2</sup> (25 400 ha), celui-ci est compris dans les limites des MRC L'Érable.

### **Géomorphologie**

La dénivellation est faible et l'altitude varie de 150 mètres à 575 mètres dans la zone d'étude. Les Appalaches sont modelées par plusieurs orogénèses successives et par le passage répété des glaciers qui, lors de leur retraite ont laissé des dépôts glaciaires sur les interfluves et des dépôts fluvioglaciaires dans le fond des vallées. Ces dépôts sablonneux, graveleux et pierreux ont limité l'agriculture aux flancs des collines, sur des sols minces, bien drainés et très fertiles.

La régularité de la plaine est interrompue par les vallées de rivières et par quelques massifs rocheux et collines sablonneuses. Il n'est pas rare de rencontrer des ravins de 30 à 60 mètres de profondeur dans les dépôts alluvionnaires.

### **Hydrographie**

La zone d'étude est constituée de deux bassins versants, soit celui de la rivière Bécancour à l'est et celui de la rivière Nicolet à l'ouest. Ces deux bassins s'écoulent vers le fleuve Saint-Laurent. Mis à part le lac William, qui est situé à l'est de la zone d'étude, on ne retrouve aucun plan d'eau d'importance dans cette zone.

### **Conditions climatiques**

Le secteur des Appalaches, à cause de son altitude, enregistre des températures fraîches et des précipitations plus abondantes que les Basses-Terres du Saint-Laurent avoisinantes. Ainsi, selon le Conseil régional en environnement du Centre-du-Québec (CRECQ), on observe les conditions climatiques suivantes à Saint-Ferdinand, situé en bordure est de notre zone et dont l'altitude est de 297 mètres :

- température moyenne en janvier : -11,9°C
- température moyenne en juillet : 18,6°C
- température moyenne annuelle : 4,2°C
- précipitations moyennes neige : 244 mm (quantité d'eau équivalente)
- précipitations moyennes pluie : 448 mm (de mai à octobre)
- précipitations moyennes totales : 1 169 mm

### **Végétation**

Le secteur est compris dans le domaine bioclimatique de l'érablière à tilleul. La végétation potentielle des sites mésiques est l'érablière à tilleul et parfois l'érablière à bouleau jaune. En bas de pente, sur les sites moins bien drainés, on retrouve la sapinière à bouleau jaune, tandis que les hauts de pente, bien drainés sont occupés par l'érablière à tilleul et hêtre. Pour leur part, les sites mal drainés sont colonisés par la sapinière à thuya et frêne noir. La cédrière tourbeuse couvre les sols organiques.

### **Faune**

#### **Faune avienne**

On possède très peu de données sur l'avifaune de ce secteur, considérant sa situation au Québec méridional, on n'est susceptible d'y rencontrer une grande variété d'espèces associées au milieu agroforestier.

Selon les données provenant du CDPNQ et du MRNF, le secteur est susceptible d'être fréquenté par diverses espèces à statut précaire au Québec. Signalons entre autre la présente possible de l'Aigle royal et du Pygargue à tête blanche, du Hibou des marais ainsi que de la Pie-grièche migratrice. Les inventaires de la faune avienne qui seront effectués dans le cadre de l'étude d'impact permettront de bien documenter l'utilisation du territoire par les différentes espèces.



## **Mammifère**

Concernant la grande faune, la zone d'étude est fréquentée par le Cerf de Virginie (*Odocoileus virginianus*) en densité relativement élevée. On y retrouve également l'Original (*Alces alces*) et l'Ours noir (*Ursus americanus*) dans les secteurs forestiers. Au niveau des chiroptères, très peu de données sont disponibles concernant la zone d'étude. Les données présentées proviennent des inventaires effectués par le Réseau québécois d'inventaires de chauve-souris dans la région de l'Estrie (2000-2004). On constate la présence dans cette région de six des huit espèces présentes au Québec, soit :

- Trois espèces migratrices : la Chauve-souris rousse (*Lasiurus borealis*), la Chauve-souris argentée (*Lasionycteris noctivagans*) et la Chauve-souris cendrée (*Lasiurus cinereus*).
- Trois espèces résidentes : la Petite chauve-souris brune (*Myotis lucifugus*), la Grande chauve-souris brune (*Eptesicus fuscus*) et la Chauve-souris nordique (*Myotis septentrionalis*).

## **Faune ichtyenne**

Certains cours d'eau de la région sont susceptibles de soutenir des populations d'Omble de fontaine (*Salvelinus fontinalis*). Outre cette espèce, il est possible de retrouver différentes espèces caractéristiques de petits cours d'eau présents en milieu agroforestier, tel que la Barbotte brune (*Ameiurus nebulosus*), la Carpe (*Cyprinus carpio*), le Meunier noir (*Catostomus commersoni*), etc. Plusieurs autres espèces de cyprinidés sont aussi présentes dans le secteur.

## **Herpétofaune**

Voici les espèces retrouvées près ou dans le territoire à l'étude: la Salamandre sombre du Nord (*Desmognathus fuscus*), la Salamandre à deux lignes (*Eurycea bislineata*), la Salamandre pourpre (*Gyrinophilus porphyriticus*), la Salamandre cendrée (*Plethodon cinereus*), le Crapaud d'Amérique (*Bufo americanus*), la Rainette crucifère (*Pseudacris crucifer*), le Ououaron (*Rana catesbeiana*), la Grenouille verte (*Rana clamitans*), la Grenouille des bois (*Rana sylvatica*), la Couleuvre à ventre rouge (*Storeria occipitomaculata*) et la Couleuvre rayée (*Thamnophis sirtalis*).

Parmi celles-ci, la Salamandre sombre du Nord et la Salamandre pourpre se retrouvent sur la liste des espèces de la faune vertébrée susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables.

## **Utilisation du sol**

Selon le plan général du schéma d'aménagement de la MRC de L'Érable, la majeure partie de la zone d'étude est sous affectation agroforestière. On retrouve un secteur sous affectation récréotouristique qui touche la limite Est de la zone, tandis qu'une partie du nord de la zone est sous affectation agricole.

### **9. Principaux impacts appréhendés**

Pour les phases d'aménagement, de construction et d'exploitation du projet, décrire sommairement les principaux impacts (milieux biophysique et humain) susceptibles d'être causés par la réalisation du projet.

Pour la phase de construction, des impacts mineurs sont appréhendés au niveau de la végétation qui devra être enlevée pour la mise en place des chemins d'accès et des éoliennes. Quelques ruisseaux seront traversés par les chemins où des impacts potentiels sont prévus sur l'habitat du poisson et la qualité de l'eau (sédimentation possible dans le cours d'eau). Rappelons que la construction des chemins incluant la traversée des cours d'eau se fera en conformité avec le *Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État* (RNI). Des impacts résultant de l'accroissement de la circulation en période de construction sont anticipés, cela entraînera un dérangement potentiel pour la population ainsi que la faune présente dans le secteur. Les travaux de construction seront également susceptibles d'entraîner des impacts au niveau des activités agricoles. Une coordination des travaux sera effectuée afin de minimiser cet impact.

Au niveau de l'économie régionale, des retombées positives très importantes sont anticipées.

Pour la phase d'exploitation, selon la littérature et nos expériences précédentes, des impacts peuvent être appréhendés au niveau visuel et du bruit, l'importance de ces impacts anticipés devra faire l'objet d'une attention particulière près des secteurs de villégiature et des noyaux villageois. Un facteur d'atténuation important est l'aménagement du projet sur plusieurs kilomètres, principalement hors des lieux d'habitation (distance supérieure à 500 m), ainsi que le recours à une technologie de grande puissance réduisant la densité du projet. Selon la littérature et l'expérience des différents parcs éoliens en exploitation, des impacts mineurs sont appréhendés au niveau de la faune avienne. Sur le plan récréotouristique des impacts positifs peuvent être appréhendés par l'ouverture de nouveau territoire. Généralement, ce type de projet suscite l'intérêt des touristes. L'entretien du parc éolien entraînera des retombées positives par la création d'emplois locaux.

## 10. Calendrier de réalisation du projet

Indiquer le calendrier selon les différentes phases de réalisation du projet et en tenant compte du temps requis pour la préparation de l'étude d'impact et le déroulement de la procédure.

ACTIVITÉS À RÉALISER	ÉCHÉANCES APPROXIMATIVES
Dépôt de la soumission à Hydro-Québec	18 septembre 2007
Annonce des projets retenus par Hydro-Québec	Janvier 2008
Signature du contrat avec Hydro-Québec	Avril 2008
Finalisation de la configuration du parc éolien	Mars 2009
Finalisation du processus d'autorisation (BAPE et autres permis)	Août 2009
Financement du projet	Septembre 2009
Début de la construction	Septembre 2009
Mise en service	Septembre 2010

\* Pour la date de mise en service, il est à noter qu'elle pourra être reportée pour satisfaire aux exigences d'Hydro-Québec dans sa combinaison de projets éoliens à mettre en service entre 2010 et 2015. Les autres dates présentées dans le tableau seront ajustées en conséquence.

## 11. Phases ultérieures et projets connexes

Mentionner, s'il y a lieu, les phases ultérieures du projet et tout autre projet susceptible d'influencer la conception du projet proposé.

Outre les travaux de raccordement au réseau électrique de TransÉnergie, le promoteur ne prévoit aucuns travaux connexes dans le cadre du présent projet.

## 12. Modalités de consultation du public

Mentionnez, s'il y a lieu, les diverses formes de consultation publique prévues au cours de l'élaboration de l'étude d'impact.

Plusieurs consultations avec les municipalités et la MRC ont eu lieu depuis 2005, ainsi qu'avec différents organismes. Ces rencontres concertées avec les municipalités, la MRC De L'Érable, la fédération de L'UPA de Lotbinière-Mégantic et Le Syndicat des propriétaires forestiers ont mené à un protocole d'entente. De plus, des ententes ont été signées avec les municipalités concernées pour l'apport de contributions volontaires et une participation au développement économique de la région. De plus, pour favoriser davantage l'acceptation sociale du projet par le milieu, il est prévu d'avoir une approche en deux temps. En début de processus, dès que le projet sera suffisamment avancé, il y aura diverses rencontres et contacts d'établis avec les principaux intervenants gouvernementaux oeuvrant dans le milieu.

Une fois que les impacts seront déterminés, une rencontre avec la municipalité, la MRC, les autres intervenants identifiés ainsi que la population concernée sera effectuée afin de présenter l'ensemble du projet, avec notamment les modifications apportées suite aux consultations effectuées en début de processus. L'ensemble des commentaires reçus fera l'objet d'une analyse détaillée et sera intégré à l'étude d'impact s'il y a lieu.



### 13. Remarques

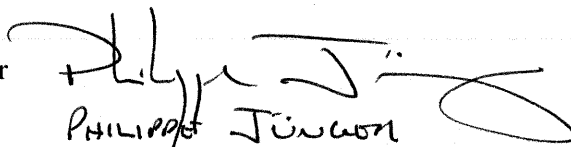
Inscrire tout autre renseignement jugé nécessaire à une meilleure compréhension du projet et au besoin, annexer des pages supplémentaires.

Dans le cadre du présent projet, il est important de mentionner que Géilectric inc. a complété une étude de cadrage environnemental visant à répertorier les interdictions et contraintes environnementales présentes dans la zone d'étude.

Aussi, Géilectric inc. a déposé une lettre d'intention pour être bénéficiaire du programme Écoénergie du gouvernement fédéral. Le projet sera soumis à Ressources naturelles Canada et devra faire l'objet d'une analyse préalable.

Je certifie que tous les renseignements mentionnés dans le présent avis de projet sont exacts au meilleur de ma connaissance.

Signé le 18 JUILLET 2018 par



PHILIPPE JUVON

SIGNATAIRE AUTORISÉ D'ÉOLECTRIC INC,  
AGENT DE GÉILECTRIC INC.

## **ANNEXE 1**

---

---

### **Fiche technique des éoliennes Enercon E-82**